

Imaginons notre monde... Thème : biodiversité et nature

Dans la situation de la planète et des risques majeurs qu'elle court du fait de l'anthropocène et de la civilisation thermo-industrielle, **vouloir limiter le danger de l'extinction de masse du vivant est un impératif absolu qui vaut pour tous les vivants, l'espèce humaine comprise**. Comment se manifeste aujourd'hui cette « guerre », souvent inconsciente, des hommes contre le reste du vivant ?

La **surpêche industrielle** risque de dépeupler les océans en bouleversant la chaîne alimentaire avec pour conséquence de nous **priver à court terme de ressources alimentaires**. La situation sera particulièrement dramatique pour de nombreux pays en voie de développement qui vivent en partie de la pêche artisanale. Les migrations s'amplifieront. Ces migrations, déjà mal acceptées risquent de détériorer les relations internationales. **L'agriculture**, de son côté, doit être **définitivement débarrassée des pesticides et de la chimie**, sinon, elle court à sa propre perte et conduit à la destruction d'une part considérable du vivant ; la catastrophe est déjà bien visible.

La destruction de forêts primaires au profit de cultures industrielles en Amazonie, à Bornéo, à Sumatra, outre qu'elle nous prive de précieux poumons et d'un auxiliaire indispensable dans la lutte contre le réchauffement climatique, **met en danger des populations humaines traditionnelles et de nombreuses espèces animales et végétales**. L'attitude provocatrice du « gestionnaire » premier de l'Amazonie, le président brésilien, équivaut à une véritable déclaration de guerre contre les peuples premiers de cette immense forêt, ses habitants non humains, mais aussi le reste de la planète, compte tenu de l'intérêt vital de cet ensemble écologique qui constitue l'un des plus précieux biens communs du vivant. Or, le provocateur et le destructeur est seulement le locataire, le « gérant » de ce patrimoine. De quel droit nous déclare-t-il la guerre ? **Il faut pouvoir sanctionner de tels agissements en délimitant au niveau international des périmètres forestiers et naturels où toute activité économique sera interdite**. Dans les autres massifs forestiers, l'exploitation serait rigoureusement encadrée. Un traité international, à l'instar de ceux protégeant les pôles, serait garanti par la reconnaissance de l'écocide par la Cour pénale internationale.

L'expérience très dure vécue par en 2019-2020 avec la pandémie du COVID-19, **nous aura-t-elle suffisamment ouvert les yeux sur une des possibles causes de cette catastrophe, à savoir le confinement toujours plus sévère des animaux dont les zones d'habitat se contractent sans cesse sous la pression des humains du fait de l'urbanisation, de l'extractivisme, de l'agriculture industrielle ?** Une des conséquences de la réduction des habitats naturels est une augmentation des risques de zoonoses, toujours plus graves, risques aggravés par le commerce excessif dans certains pays de la viande d'animaux sauvages. La Chine vient d'en prendre conscience – trop tard – en interdisant, mais pour combien de temps ce commerce ?

Après cette pandémie, tout particulièrement, dans le « monde que nous imaginons », **l'humanité va-t-elle envisager de faire enfin la paix avec les autres vivants, ce qui**

l'aidera grandement à faire la paix avec elle-même ? Comprendra-t-elle plus généralement qu'elle doit renoncer au concept dépassé de l'homme « maître de la nature » ? Les prouesses techniques d'une partie de l'humanité ne seraient rien sans les matières organiques et minérales qui lui ont été généreusement offertes par la planète et dont une partie de l'humanité a grandement abusé, au point, là encore, de compromettre l'avenir commun ? L'homme apprendra-t-il du reste des vivants à s'en tenir aux ressources dont il a strictement besoin pour vivre, au lieu de se comporter comme un virus ou un parasite de la planète ?